

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 mars 2023

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 12

**Enseignement supérieur
Subvention au centre de formation à la langue bretonne KELENN
Deskadurezh uhel, yalc'had d'ar greizenn stummañ e brezhoneg KELENN**

Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur, Quimper Bretagne Occidentale soutient des organismes concourant à l'offre de formation supérieure. La présente délibération porte sur l'attribution de subventions au titre de 2023 à l'association Kelenn en matière de formation à la langue bretonne.

L'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn assure la formation initiale et continue, linguistique et pédagogique, des enseignants des établissements primaires et secondaires du réseau Diwan des départements bretons. Installée à Quimper depuis 1997, l'association Kelenn développe depuis 2009 des masters d'enseignement concourant à l'offre d'enseignement supérieur à bac+5 sur notre territoire ainsi qu'à son rayonnement culturel.

Sur l'année 2022-2023, 3 étudiants suivent le master 1 et 16 le master 2 tout en étant en responsabilité de classe. 3 stagiaires qui ont obtenus leur diplôme MASTER en juin 2022 sont lauréat du concours de professeurs des écoles 2022 et ont été nommé sur un poste de l'éducation nationale. Ces 3 personnes suivent une année de formation spécifique post-concours. 32 stagiaires enseignants et vacataires se sont inscrits à la rentrée 2021 pour le parcours de formation à l'enseignement du 2nd degré.

Enfin, depuis la rentrée de septembre 185 personnes (enseignants et non enseignants) ont participé à des sessions de formation continue sur 25 journées.

Le budget prévisionnel global de Kelenn est de 367 172 € dont 255 000 € environ de subventions publiques des collectivités bretonnes et de l'Etat. Le reste vient de la vente de prestations de formation.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023
(accusé de réception du 03/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de reconduire, au titre de l'année 2023, le même niveau de subvention que celui attribué les précédentes années, soit 13 000 € à l'institut Keleenn.